



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA LOIRE

Saint-Étienne,
le 14/09/2020

Délais moyens d'obtention des CNI et des passeports

Lundi 14/09/2020, les Centres d'expertise et de ressources titres CNI-passeports de la Loire et de la Haute-Loire traiteront les dossiers déposés en mairie **les 12 et 14/09/2020**.

Le délai moyen de mise à disposition des titres en mairie est de

- 8 jours pour les passeports,
- 8 jours pour les CNI,

Il se décompose ainsi :

- délai d'instruction CERT : 1 jour pour les deux titres
- délai moyen de fabrication, de colissage et de transport pour les passeports : 7 jours
- délai de moyen de fabrication, de colissage et de transport pour les CNI : 7 jours.

Ce délai ne s'applique pas aux dossiers qui se révèlent incomplets ou qui nécessitent des vérifications complémentaires.

MISES EN GARDE :

Ces délais n'ont pas de caractère contractuel ; ils sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'administration. Dans le contexte actuel ils sont susceptibles d'évoluer.

Aussi, avant d'acheter votre voyage, il vous est conseillé de tenir compte des délais incompressibles d'instruction, de fabrication et de livraison du titre.

Avant la préparation d'un voyage et avant d'engager des frais, vous devez impérativement être en possession d'un passeport (ou d'une carte nationale d'identité pour certaines destinations* en cours de validité).

***Le site du Ministère des affaires étrangères (www.diplomatie.gouv.fr : conseils aux voyageurs) est à votre disposition pour toute information relative aux documents de voyage.**